2 - STRUCTURE ET GROS OEUVRE

Activité 23 - CHARPENTE ET STRUCTURE EN BOIS

Les travaux comprennent les ouvrages de charpente de bâtiment, toutes les structures en bois reprenant des charges ou des efforts (poteau poutre, pan de bois, solivage, escalier, passerelle, pont, beffroi..);

Spécialité 231 - FABRICATION ET POSE DE CHARPENTE TRADITIONNELLE ET STRUCTURE EN BOIS

L'activité de fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois comprend la fourniture et pose d'ouvrages en bois lamellé-collé.
Elle comprend aussi la réalisation de travaux accessoires ou complémentaires, notamment :
- couverture, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature ainsi que les accessoires divers correspondants,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- plafonds, faux-plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- remplissage non structurels,
- murs à ossature bois,
- isolation thermique et acoustique au moyen de matériaux dont les techniques de mise en oeuvre relèvent par nature de cette activité,
- isolation thermique en continu et par l'extérieur des toitures,
- traitement de préservation des bois contre les altérations biologiques par tout procédé adapté,
- traitement préventif des bois en oeuvre contre les insectes xylophages,
- transformation de combles

Qualification 2312 - Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)

Fabrication et pose de charpentes traditionnelles ou lamellé-collé avec raccords (noue, arêtier, lucarne, etc.) présentant des difficultés techniques liées aux assemblages ou jusqu'à 25 mètres de portée.
L'entreprise a la capacité à réaliser d'autres types de travaux connexes dans des activités ou spécialités généralement complémentaires, tels que :
- étaiements simples,
- escaliers sur noyaux en bois ou bois et métal y compris mains courantes,
- fourniture et pose de la structure de bâtiments en panneaux bois massifs croisés jusqu'à R+1,
- fourniture et pose de charpentes et structures industrialisées en bois, jusqu'à 17 mètres de portée,
- fabrication et pose de la structure de bâtiments à ossature bois jusqu'à R+1 (+ combles),
- platelage extérieur en bois,
- bardage en bois,
- fabrication et pose de clôtures et treillages décoratifs ou utilitaires, intérieurs ou extérieurs.

Mention "RGE" possible